

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°84/2020

Séance Ordinaire du 10 décembre 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Procurations : BRUNET François à ROUSSEAU Charline

Absents : /

Date de la convocation :

4 décembre 2020

**OBJET : LOCATION D'UN BUREAU PROFESSIONNEL AU SEIN DU CABINET MEDICAL SIS
10 RUE JEANNE D'ARC**

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
3.3 Locations

Monsieur MORET Hervé, Madame JOSA Frédérique et Madame TOURE Marine ont manifesté leur intérêt pour cette location afin d'y établir leur bureau dans le cadre de leur activité d'infirmiers.

Les conditions proposées sont les suivantes : occupation des lieux par Monsieur MORET Hervé, Madame JOSA Frédérique et Madame TOURE Marine pour les besoins de leur activité professionnelle à partir du 1^{er} février 2021 à raison de 200 € par mois. Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée pour cette location.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la location à Monsieur MORET Hervé, Madame JOSA Frédérique et Madame TOURE Marine, du bureau professionnel ci-dessus mentionné, pour un loyer mensuel de 200 €, à compter du 1^{er}/02/2021, payable auprès du Trésor public de Rivesaltes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO